

RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande de restriction de circulation et de stationnement formulées par Madame HUBERT Véronique de l'entreprise SUEZ, afin de pouvoir réaliser des travaux de remplacement d'une chambre à vanne rue des crevettes pour la période du 07 février 2023 au 10 mars 2023,

Vu la co-demande effectuée par Monsieur Jean-François BONNE de l'entreprise SPAC,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Il convient pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit à proximité du chantier au droit des travaux :

- La circulation se fera par basculement sur chaussée opposée de manière alternée par feux tricolore.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Madame HUBERT Véronique de la société SUEZ,
- Monsieur BONNE Jean-François de la société SPAC.

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 3 février 2023.

Fait à Zuydcoote, 3 février 2023

Le Maire,



Florence VANHILLE

SUEZ EAU FRANCE SAS

TSA 20001
140 avenue Jean Lolive



93691 PANTIN CEDEX
France

Tel : Fax : +33130487178
2246014647.230401DAC04.01@captidec.fr

Réf. Protys : 2246014647.230401DAC04

N° affaire : 2876475

MAIRIE DE ZUYDCOOTE
59123 ZUYDCOOTE
France

Courriel : mairie@villedezuydcoote.fr

Tel :

Fax :

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Terrassement en trottoir et chaussée dans le cadre du remplacement d'une chambre à Vanne.

Nous interviendrons avec la société SPAC

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : PANTIN CEDEX

Le : 01/02/2023

Signataire : HUBERT Veronique

(Accompagnement_V5_10_1.02)



Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : SUEZ EAU FRANCE SAS

Adresse : TSA 20001 140 avenue Jean Lolive

Code postal : 93691 Localité : PANTIN CEDEX Pays : France

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : 130487178 Indicatif pays : +33

Courriel : 2246014647.230401DAC04.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 60 Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : RUE DES CREVETTES

Code postal : 59123 Localité : ZUYDCOOTE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : remplacement chambre à Vanne par Spac

Date prévue de début des travaux : 15/02/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 06/01/2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC_P1_V5-v1.02)

Interdiction de :

Circuler

véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise

Dénomination : SPAC

Adresse : Eau, Pipeline, Thermie 1765 rue Achille Peres

Code postal : 59640 Localité : DUNKERQUE Pays : France

Nom contact : GRATEPANCHE Prénom contact : Elie

Téléphone : 763738629 Indicatif pays : +33

Fax : 328690432 Indicatif pays : +33

Courriel : elie.gratepanche@spac.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : 2876475

Fait à : PANTIN CEDEX

Le : 01/02/2023

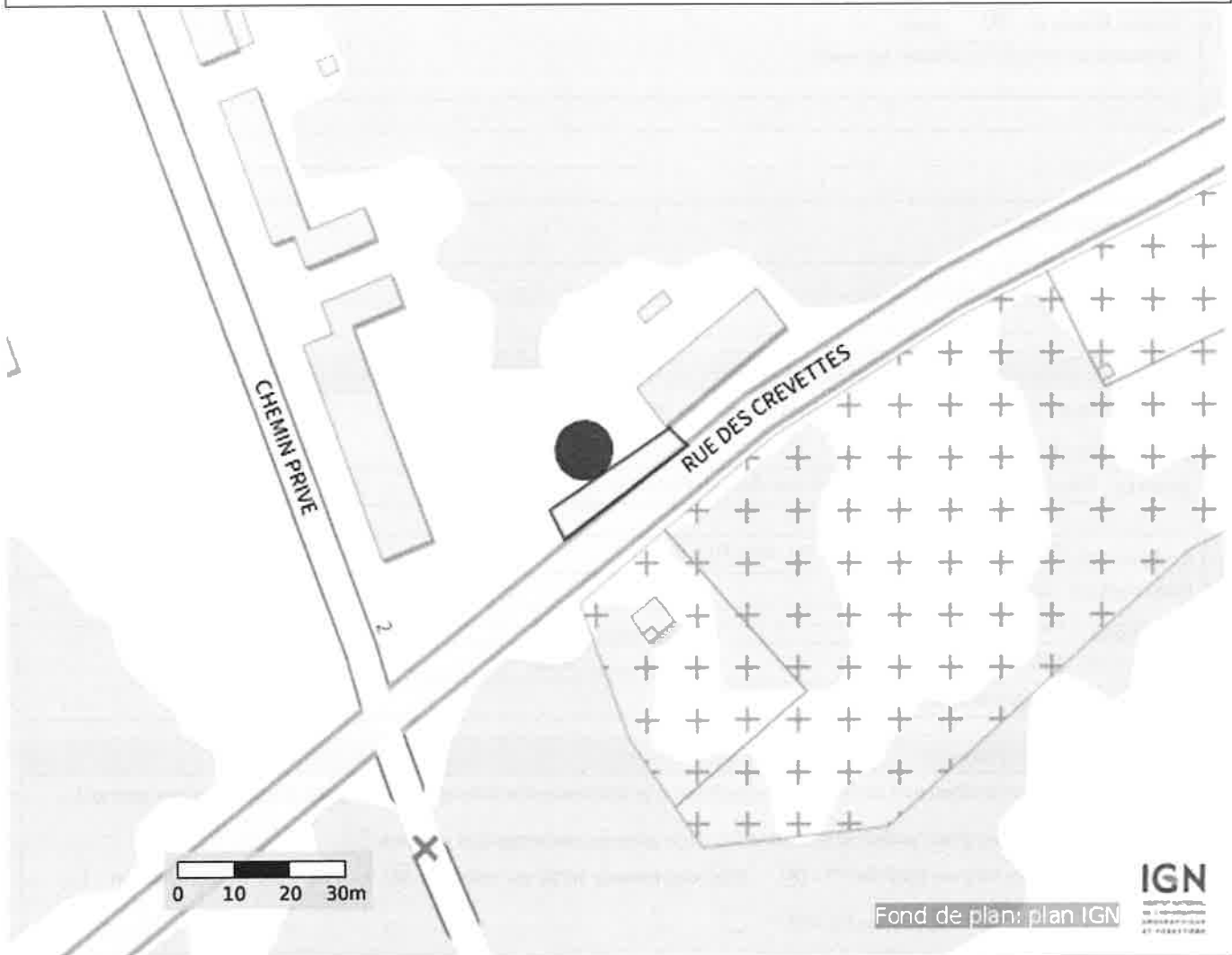
Nom : Hubert Prénom : Veronique

Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2022111400990P21



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

664055.7800423566

7107616.773983438

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

2,48384516458438 51,06137599389902
2,48388270652743 51,06133047338719
2,48419384277316 51,06147478801952
2,48414824521991 51,06150175971328
2,48384516458438 51,06137599389902

(PlanDetail_Prolyys_v1.01)

Direction Générale Adjointe
Solidarité Territoriale

Direction de la Voirie
ARRONDISSEMENT ROUTIER DE
DUNKERQUE

Tél : 03 59 73 41 00

Affaire suivie par :
Monsieur JOSE MACHU

ATP n° ATP-DK23-0386

Le, 31 janv. 2023

SUEZ EAU FRANCE ANZIN

219 AVENUE ANATOLE FRANCE - BP139
59416 ANZIN CEDEX

Accord Technique Préalable

Vu le règlement de la voirie interdépartemental du 17 décembre 2014,

Vu l'arrêté de voirie portant ACCORD et/ou PERMISSION DE VOIRIE n°2007-DVD-EauForce en date du 04 décembre 2007,

Vu votre demande d'accord en date du 31 janvier 2023, référence 2876475,

Monsieur le directeur,

Vous sollicitez l'obtention d'un accord technique préalable pour les travaux de type objet ATP, portant sur :

Objet : émergences & accessoires (Eau potable)

Description : remplacement de chambre à Vanne

Localisation(s) des travaux : 118 Rue des Crevettes 59123 Zuydcoote

Sur routes : RD60, PR8 + 240 au PR8 + 270, en agglomération.

Par la présente je vous autorise à entreprendre les travaux et ce dans un délai maximal 3 mois à compter de la date de signature du présent document.

Toutefois, les travaux ne pourront démarrer que lorsque le bénéficiaire ou l'entreprise chargée des travaux aura informé les services de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE DUNKERQUE de la date de démarrage.

A noter que cet Accord Technique Préalable est donné sous réserve expresse du droit des tiers et limitatif en ce sens que tous les travaux qui n'y sont pas précisés ne sont pas autorisés.

A cette fin, vous trouverez ci après les prescriptions techniques à respecter lors de l'exécution des travaux, en complément des prescriptions générales figurant dans l'arrêté pré cité portant accord et/ou permission de voirie vous autorisant à maintenir et installer vos infrastructures sur le domaine public routier départemental.

Toute modification du projet doit faire l'objet de prescriptions complémentaires.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature du responsable
Monsieur Alexandre ROUSSEAU



Ampliation :
Service Exploitation et Entretien de la Route
Copie à la commune: ZUYDCOOTE

Prescriptions techniques de l'ATP N° ATP-DK23-0386

EMPRISE DES TRAVAUX

(article 5.42) la réalisation des travaux avec passage sous le bloc borduration s'accompagnera de la dépose de la bordure avant travaux et de repose de celle-ci après remblaiement et compactage de la tranchée.

En agglomération, une demande d'arrêt de circulation devra être sollicitée auprès de la commune concernée. A ce jour, la section de Route Départementale concernée par les travaux a fait l'objet de test AMIANTE qui a pour résultat: Absence (il est rappelé que le résultat indiqué porte sur une section de route et non sur la localisation précise des travaux projetés)

A ce jour, la section de Route Départementale concernée par les travaux a fait l'objet de test HAP qui a pour résultat le taux suivant: $50 < x < 500$ (il est rappelé que le résultat indiqué porte sur une section de route et non sur la localisation précise des travaux projetés)

MODALITES D'INTERVENTION

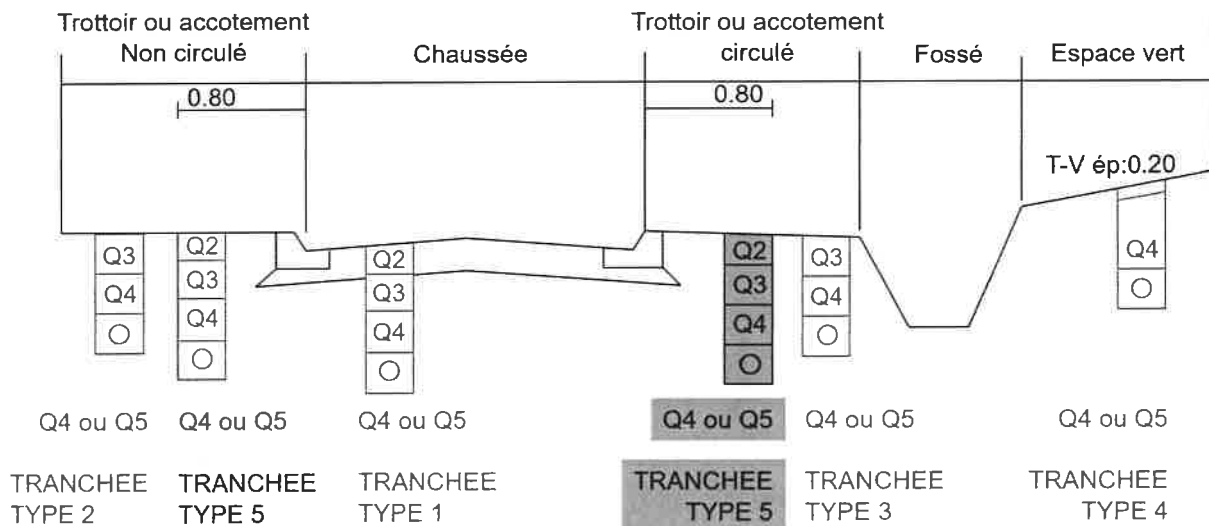
Le délai de réfection provisoire est de 1 mois.

(article 5.31) A noter que le revêtement de la chaussée actuelle a été réalisé depuis moins de 3 ans. Par conséquent, toute ouverture est interdite. Toutefois, à titre dérogatoire, cette interdiction est levée sous réserve de respecter les prescriptions suivantes: **TRAVAUX UNIQUEMENT EN TROTTOIR PAS D'OUVERTURE DE CHAUSSÉE**

(article 5.43) Pour tous les travaux réalisés sous la chaussée, sous trottoir ou accotements revêtus, les couches de roulement seront découpées de façon franche et rectiligne sur toute leur épaisseur. Lors de la réfection définitive, le découpage des lèvres sera effectué avec une surlargeur de 0.10m par rapport aux dimensions réelles de l'excavation, conformément à la norme NFP 98-331. Les surfaces de chaussées présentant une dimension inférieure à 0.30m le long des bordures, caniveaux, émergences d'ouvrages ou tranchées déjà réfectionnées seront enlevées et refaites.

La classification du trafic retenue est de type : moyen (T3)

(article 5.38) De par l'implantation des travaux sur l'emprise routière, la classification retenue sera: Type 5 - en trottoir ou accotement circulé dans la bande des 80 cm



REMBLAIEMENT

Il s'avère que le projet comporte des travaux situés sur trottoir. Par conséquent, les présentes prescriptions seront à compléter avec l'avis des services techniques de la commune.

La nature des remblais peut être sur la base de:

- GNT
- Autocompactant

Voir les coupes types: 13-12, 13-13.

IMPLANTATION D'OUVRAGE AÉRIEN

Pas de recommandations dans cette partie.

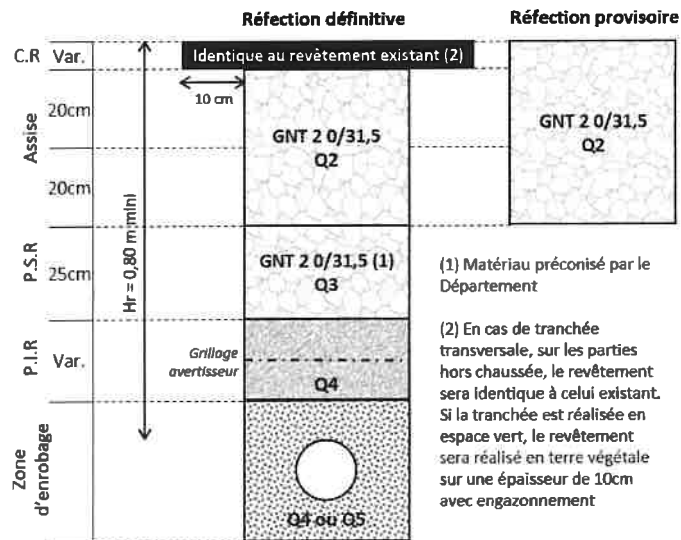
TRAVAUX TYPE TÉLÉCOMMUNICATION

Pas de recommandations dans cette partie.

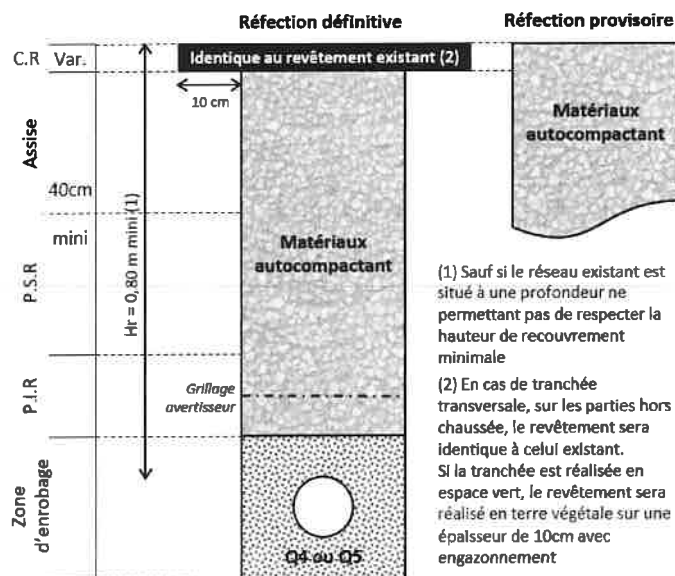
REMARQUES

PAS D'OUVERTURE DE CHAUSSÉE.

ANNEXE 13-12
COUPE DE TRANCHEE TYPE 5 – TRAFIC MOYEN – BASE GNT



ANNEXE 13-13
COUPE DE TRANCHEE TYPE 5 – TRAFIC MOYEN – BASE AUTOCOMPACTANT



Situation des travaux

